

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION CA26 25 0057

EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 3450, RUE SAINT-URBAIN PAR LE CENTRE CULTUREL AFRO-CANADIEN DE MONTRÉAL COMPRENANT CERTAINS USAGES DES FAMILLES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS ET COMMERCE AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LIVRAISON SUR LE TERRAIN DU 125, RUE SHERBROOKE OUEST POUR LES BESOINS DU PROJET.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté la **résolution CA26 25 0057, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement et l'occupation de l'immeuble situé au 3450, rue Saint-Urbain, par le Centre culturel afro-canadien de Montréal comprenant certains usages des familles équipements collectifs et institutionnels et commerces ainsi que l'aménagement d'une aire de livraison sur le terrain du 125, rue Sherbrooke Ouest pour les besoins du projet);**

QUE le 7 avril 2026, le certificat de conformité de la résolution CA26 25 0057 aux objectifs et dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal;

QUE cette résolution entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité;

QUE cette résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 avril 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION CA26 25 0057

EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 3450, RUE SAINT-URBAIN PAR LE CENTRE CULTUREL AFRO-CANADIEN DE MONTRÉAL COMPRENANT CERTAINS USAGES DES FAMILLES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS ET COMMERCE AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LIVRAISON SUR LE TERRAIN DU 125, RUE SHERBROOKE OUEST POUR LES BESOINS DU PROJET

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'**avis d'entrée en vigueur de la résolution CA26 25 0057, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement et l'occupation de l'immeuble situé au 3450, rue Saint-Urbain, par le Centre culturel afro-canadien de Montréal comprenant certains usages des familles équipements collectifs et institutionnels et commerce ainsi que l'aménagement d'une aire de livraison sur le terrain du 125, rue Sherbrooke Ouest pour les besoins du projet,** a été publié le 8 avril 2026 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 8 avril 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko